



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil quinze et le treize octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le neuf Octobre deux mil quinze se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mme DE CHABANEIX Sylve, Mrs DESTOT Marcel, NAUD Jean-François, Mmes THENOT Nathalie, BRISTIEL Virginie, OTTAVIANI Jeanne, Mme REX Jacqueline.

Absents excusés : Mme PALLARO Chrystelle, Mr DA SILVA Antoine, RIEUSSET Constant,
SCHNITZLER Richard

Mme PALLARO Chrystelle a donné procuration écrite Mme RABOU Nathalie
Mr DA SILVA Antoine a donné procuration écrite à Mr NAUD Jean-François
Mme REX Jacqueline a donné procuration écrite à Mr CUBERES Francis

Mme THENOT Nathalie a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 13 voix (unanimité des Membres présents et représentés)

Concession dans le cimetière : nouveaux tarifs concessions et mise en place d'un columbarium DCM 13-10- 2015 N°13

Mr le Maire et Mme DECHABANEIX Sylvie, Adjointe déléguée, rappellent la délibération du Conseil Municipal du 14-11-2008 N°10 qui avait établi les conditions d'attribution des concessions dans le cimetière comme suit :

Durée : il n'y aura plus de concession perpétuelle ; il y aura le choix entre des concessions trentenaires ou cinquantenaires

Surfaces accordées et tarifs :

Trentenaire :

- 2 m² Cent cinquante euros
- 4 m² Trois cents euros

Cinquantenaire :

- 2 m² Deux cent cinquante euros
- 4 m² Cinq cents euros

De plus, ils précisent qu'un columbarium va être mis en place suite à notre commande auprès de la SARL : CMC LUVISON.

Ils proposent de fixer comme suit les nouvelles conditions d'attributions des concessions dans le cimetière :

Durée : il n'y a plus de concession perpétuelle ; il y le choix entre des

concessions trentenaires ou cinquantenaires

Tombes au sol :

Surfaces accordées au sol et tarifs :

Trentenaires :

- 3 m² Trois cents euros
- 6 m² Six cents euros

Cinquantenaires :

- 3 m² Cinq cents euros
- 6 m² Huit cents euros

Columbarium :

Surfaces accordées verticales et tarifs :

Trentenaires :

- 0,5 m² cinquante euros

Cinquantenaires :

- 0,5 m² cent cinquante euros

Acquisition de case pour dépôt d'urnes en plus de la concession :

- 1 Case pour 4 urnes : cinq cents euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE cette proposition et donc fixe comme suit les nouvelles conditions.

Durée : choix entre concessions trentenaires ou cinquantenaires.

Tombes au sol :

Surfaces accordées et tarifs :

Trentenaires :

- 3 m² Trois cents euros
- 6 m² Six cents euros

Cinquantenaires :

- 3 m² Cinq cents euros
- 6 m² Huit cents euros

Columbarium :

Surfaces accordées verticales et tarifs :

Trentenaires :

- 0,5 m² cinquante euros

Cinquantenaires :

- 0,5 m² cent cinquante euros

Acquisition de cases pour dépôt d'urnes en plus de la concession :

- 1 Case pour 4 urnes : cinq cents euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jean-Claude RODRIGUEZ